

LES CHIFFRES 2026 DE L'ARS

ALLOCATION

DE RENTRÉE SCOLAIRE



Plus d'informations



CETTE ANNÉE, L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) est versée à partir du **18 août 2026**



L'allocation de rentrée scolaire (ARS) est une aide destinée aux familles aux revenus modestes.

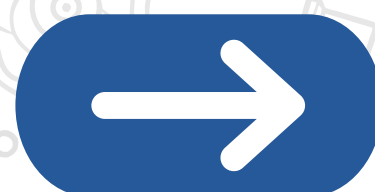
Elle est versée sous conditions de ressources pour les **enfants âgés de 6 à 18 ans**, qu'ils soient écoliers, étudiants ou apprentis.

Elle permet de soutenir les dépenses liées à la rentrée scolaire.

Vous pouvez en bénéficier pour les enfants nés entre le 16 septembre 2007 et le 31 décembre 2019, ainsi que pour ceux plus jeunes déjà inscrits en CP.



**CETTE ANNÉE,
La Caf de l'Ardèche
verse un montant
de 9 053 048 €**

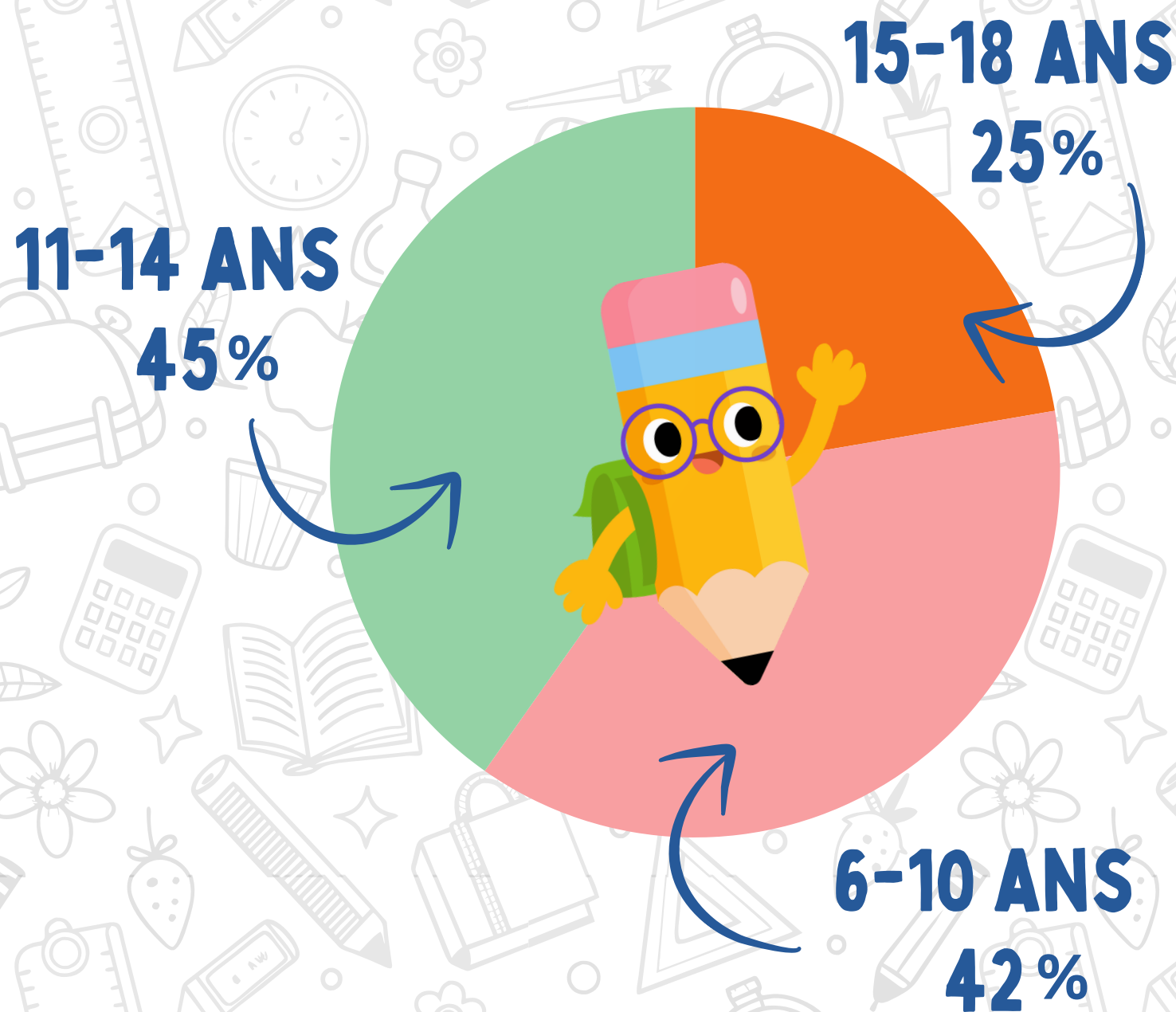


EN ARDÈCHE, l'ARS concerne 21 % des allocataires

56 248 allocataires
soit 18 803 enfants



RÉPARTITION DE L'ARS EN ARDÈCHE



Montants versés par tranches en 2026

De 6 ans à 10 ans	➡ 3 764 524 €
De 11 ans à 14 ans	➡ 3 426 209 €
De 15 ans à 18 ans	➡ 1 977 744 €